

FAULQUEMONT : Aire de jeu La Clairière

**« Un peu de bon sens, un peu de compétences,
beaucoup d'intérêts pour les habitants de la commune »
suffisent à résoudre le problème**

Vous êtes plusieurs à m'avoir fait part de la fermeture de l'aire de jeux de la Clairière.



Cette aire était fermée nous dit la commune **« en urgence à la suite de dégradations qui ont rendu l'usage de ce dernier dangereux »**.

En aucun cas, il ne s'agit de dégradations suite à du vandalisme comme cela nous a été laissé entendre.



J'ai demandé à un professionnel, **un vrai**, ingénieur du BTP, de me donner son avis. S'étant rendu sur place, son commentaire est sans appel : « *J'ai constaté que les zones altérées sont celles qui sont fréquemment sollicitées tout simplement. Un devis, une étude pour si peu ?* ».



Les services de la commune nous dit encore que le « **remplacement se fera en fonction des budgets disponibles et de la disponibilité des entreprises** ».

Si la commune met autant de temps pour refaire cette zone qu'elle met à boucher les nids de poule dans la cour de l'école Descartes ou à installer un visiophone dans la même école, des années vont s'écouler avant que les enfants ne retrouvent les quelques misérables jeux que vos élus ont investi pour les enfants de la commune depuis 2008.

**L'usure du revêtement ne date pas d'aujourd'hui,
des parents affirment que cela date de plus de 4 ans.**

Cela est d'ailleurs fort probable vu l'état d'usure de celui-ci (voir les photos).

« **Commander c'est prévoir** » ai-je appris tout au long de ma carrière professionnelle. **Tout objet a une durée de vie**, que ce soit un véhicule, un ordinateur, le revêtement d'une aire de jeu.

En matière de budget, l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

En clair, si ce revêtement avait une durée de vie estimée à 5 ans, vos élus devaient provisionner tous les ans durant 5 ans, la somme pour le remplacer.

Exemple : Coût du revêtement 5 000€, durée de vie estimée 5 années. Vos élus devaient économiser 1000€ par an du budget communal durant 5 ans afin de prévoir le remplacement du revêtement, majoré évidemment d'un % tenant compte de l'inflation.

Si vos élus s'étaient déplacés, si vos élus avaient fait leur job

**« le remplacement aurait été programmé,
sans qu'il ne soit déclaré « en fonction de budgets disponibles ».**

A Faulquemont, tout est ainsi, l'incompétence de vos élus n'est plus à démontrer.

Enfin, vos élus <https://patrickbonnet.org/2022/07/25/nouvelle-liste-des-conseillers-municipaux/>
nous disent encore : **« Avoir demandé le passage d'un technicien pour la rédaction d'un devis ».**



Selon ce que le chef de cette entreprise a déclaré à la création de celle-ci, il est spécialisé dans les « *Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment* ».

<https://www.societe.com/societe/c-r-bat-801973801.html>

Si cette entreprise est spécialisée en BTP (*Bâtiment et Travaux Publics*), elle n'est pas spécialisée en travaux de VRD (*Voierie et Réseau Divers*).

Comme celle-ci par exemple :

<https://www.europages.fr/PLAYGROUND-AIRE-DE-JEUX-POUR-ENFANTS/00000005431387-001/produits.html>

Mais comme il est d'usage à Faulquemont, vos élus font travailler les copains. Les leurs, cela s'entend.

*Mes
Meilleurs
Copains*



LE HERISSON
Expressions de Faulquinois

